



**PROTECTION  
SOCIALE  
TRAVAIL EMPLOI**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## COMPTES SOCIAUX 2018

### Sommaire

- **Rapport annuel du Commissaire aux Comptes**
  - **Bilan Actif**
  - **Bilan Passif**
- **Compte de Résultat**
  - **Annexe**

**Montants exprimés en €**

[PSTE-CFDT.ORG](http://PSTE-CFDT.ORG)

FEDERATION CFDT PROTECTION SOCIALE TRAVAIL EMPLOI

47-49 avenue SIMON BOLIVAR  
75019 PARIS  
Tél. 01 56 41 51 50  
Fax 01 56 41 51 51  
EMAIL : [FEDERATION@PSTE.CFDT.FR](mailto:FEDERATION@PSTE.CFDT.FR)

**FÉDÉRATION PROTECTION SOCIALE  
TRAVAIL EMPLOI C.F.D.T.  
« PSTE »**

---

**Rapport du commissaire aux comptes**

Bureau fédéral d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2018

**Fédération Protection Sociale Travail Emploi C.F.D.T.**

« PSTE »

47-49, avenue Simon Bolivar

75019 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

BUREAU FÉDÉRAL D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Aux membres du bureau fédéral,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre bureau fédérale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Protection Sociale Travail Emploi C.F.D.T. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **FÉDÉRATION PROTECTION SOCIAL TRAVAIL EMPLOI C.F.D.T. « PSTE »**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2018.*

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes 2.1 et 4.9 de l'annexe exposent le principe d'intégration des opérations financières des structures fédérales. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et de l'information donnée dans l'annexe.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés membres du bureau.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le bureau fédéral relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la commission exécutive.

## **FÉDÉRATION PROTECTION SOCIAL TRAVAIL EMPLOI C.F.D.T. « PSTE »**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2018.*

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**FÉDÉRATION PROTECTION SOCIAL TRAVAIL EMPLOI C.F.D.T. « PSTE »**

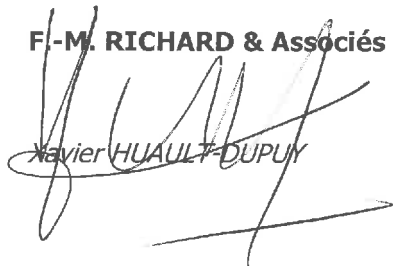
*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2018.*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Paris, le 14 juin 2019*

Le commissaire aux comptes

**F.-M. RICHARD & Associés**

  
Xavier HUAULT-DUPUY

**Fédération CFDT PSTE**  
**BILAN AU 31 DECEMBRE 2018**

<b>BILAN ACTIF</b>		Brut au 31/12/2018	Amort. & Provision	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Autres		35 444,59	35 444,59	0,00	1 415,76
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres		79 696,99	66 422,92	13 274,07	13 153,77
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations		0,00		0,00	0,00
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de la dotation					
Autres titres immobilisés		7 879,02	0,00	7 879,02	7 879,02
Prêts		10 920,20	0,00	10 920,20	19 833,24
Autres		8 045,00	0,00	8 045,00	3 485,00
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>141 985,80</b>	<b>101 867,51</b>	<b>40 118,29</b>	<b>45 766,79</b>
<b>Stocks</b>					
Matières premières et autres appro.					
Marchandises					
Avances et acomptes versés		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Créances :</b>					
Créances usagers et comptes rattachés		183 645,04	0,00	183 645,04	160 600,34
Autres		220 649,94	0,00	220 649,94	249 491,92
Valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités		745 819,97	0,00	745 819,97	740 175,28
Charges constatées d'avance		10 645,09	0,00	10 645,09	11 121,32
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>1 160 760,04</b>	<b>0,00</b>	<b>1 160 760,04</b>	<b>1 161 388,86</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Écart de conversion actif					
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 302 745,84</b>	<b>101 867,51</b>	<b>1 200 878,33</b>	<b>1 207 155,65</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>					

<b>BILAN PASSIF</b>		Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
<b>Fonds propres</b>			
Fonds syndicaux sans droit de reprise		935 363,18	935 524,43
Écart de réévaluation			
Réserves			
Report à nouveau		29 320,23	-161,25
Résultat de l'exercice			
<b>Autres fonds syndicaux</b>			
Fonds syndicaux avec droit de reprise :			
- Apports			
- Legs et donations			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
<b>FONDS SYNDICAUX</b>		<b>964 683,41</b>	<b>935 363,18</b>
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		16 770,00	15 331,00
Fonds dédiés :			
- Sur subventions de fonctionnement			
- Sur autres ressources			
<b>PROVISIONS ET FONDS DEDIES</b>		<b>16 770,00</b>	<b>15 331,00</b>
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		0,00	0,00
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus		50 064,53	130 256,66
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		42 907,21	69 880,85
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		126 453,18	56 323,96
Autres dettes			
Produits constatés d'avance		0,00	0,00
<b>DETTES</b>		<b>219 424,92</b>	<b>256 461,47</b>
Écart de conversion passif			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 200 878,33</b>	<b>1 207 155,65</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			

# Fédération CFDT PSTE

Compte de résultat du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations	572 331,30	574 759,23
Prestations	211 258,41	269 864,31
Dons	0,00	0,00
Subventions d'exploitation	795 898,88	740 157,31
Autres produits (hors cotisations)	18 694,77	119 140,53
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges	2 985,00	560,34
<b>TOTAL I</b>	<b>1 601 168,36</b>	<b>1 704 481,72</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
<b>Achats</b>	<b>62 395,97</b>	<b>49 275,40</b>
Autres achats et charges externes	1 240 736,54	1 258 988,14
Impôts, taxes et versements assimilés	304,00	300,00
<b>Salaires et traitements</b>	<b>81 932,89</b>	<b>88 598,86</b>
Charges sociales	108 305,25	125 618,22
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	10 451,46	14 441,79
Dotations aux provisions sur actif circulant	0,00	0,00
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 439,00	1 897,00
Autres charges	67 618,61	168 044,58
<b>TOTAL II</b>	<b>1 573 183,72</b>	<b>1 707 163,99</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>27 984,64</b>	<b>-2 682,27</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
<b>Produits financiers :</b>		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières	2 014,59	2 521,02
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positive de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL V</b>	<b>2 014,59</b>	<b>2 521,02</b>
<b>Charges financières :</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL VI</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>2 014,59</b>	<b>2 521,02</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>29 999,23</b>	<b>-161,25</b>
<b>Produits exceptionnels :</b>		
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL VII</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>		
Sur opérations de gestion	679,00	0,00
Sur opérations en capital	0,00	0,00
Dotations aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL VIII</b>	<b>679,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-679,00</b>	<b>0,00</b>
Impôts sur les sociétés	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 603 182,95</b>	<b>1 707 002,74</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 573 862,72</b>	<b>1 707 163,99</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	<b>29 320,23</b>	<b>-161,25</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>29 320,23</b>	<b>-161,25</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Produits Militantisme	0,00	0,00
Prestations en nature	0,00	0,00
Dons en nature	0,00	0,00
<b>Total produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Charges Secours en nature	0,00	0,00
Mise à disposition gratuite de biens et services	0,00	0,00
Militantisme	0,00	0,00
<b>Total charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT COURANT</b>	<b>29 320,23</b>	<b>-161,25</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT DES OPERATIONS PLURIANUELLES</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>



**FEDERATION CFDT PSTE**  
**Annexe aux états financiers**  
**de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

La FEDERATION CFDT PSTE se caractérise pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2018 et clos le 31 décembre 2018 par les données suivantes :

Total du bilan	1 200 878 €
Produits d'exploitation	1 601 168 €
Résultat	29 320 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers.

## **1. Faits majeurs de l'exercice**

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- Suite à son congrès fédéral de 2017, la fédération PSTE a mis en œuvre son plan de travail dès 2018 pour la mandature de quatre ans.
- Trois chantiers majeurs ressortent du plan de travail : le PAM (Plan d'action Mixité), la QVT/EP (Qualité de vie au travail /égalité professionnelle) et enfin la mise en place du CSE. Pour ce dernier point, réforme majeure des ordonnances MACRON, la fédération a réuni tous les syndicats de son champ le 20/11/2018. Outre ces projets nouveaux, la fédération a tenu la CNS Emploi (conférence nationale du secteur emploi) en octobre 2018. Dans le même temps le secteur Mutualité tenait son Rassemblement militant. La fédération a préparé et participé au congrès Confédéral en juin à Rennes. Enfin la fédération a changé de secrétaire général à l'été 2018. Philippe BERHAULT a remplacé Martial GARCIA.

## **2. Principes, règles et méthodes comptables**

### **2.1. Présentation des comptes**

Les documents dénommés « états financiers » comprennent :

- ✓ le bilan,
- ✓ le compte de résultat,
- ✓ l'annexe.

### *Observation sur le périmètre des comptes :*

Conformément à son règlement intérieur, la fédération CFDT PSTE a mis en place divers structures fédérales appelées collectifs nationaux. Leurs attributions et modalités de fonctionnement sont arrêtées par le bureau fédéral. Ces structures fédérales n'ont pas de personnalité morale et agissent sur délégation de la fédération.

Les fonds de droit syndical gérés par les structures fédérales sont intégrés dans les comptes de la fédération. La liste des structures comprises dans les comptes figure au point 4.9 de la présente annexe.

## **2.2. Principes comptables retenus**

La loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail a introduit dans le code du travail une obligation pour les organisations syndicales d'établir des comptes annuels et des comptes consolidés pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.

La « FEDERATION CFDT PSTE » retient les principes comptables généraux des règlements CRC 2009-10, 99-01 et ANC 2014-03.

Elle applique notamment les principes comptables suivants :

- ✓ la continuité de l'exploitation
- ✓ la régularité
- ✓ la sincérité
- ✓ le principe de prudence
- ✓ la permanence des méthodes

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **2.3. Comptabilisation des produits et des charges**

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 512-1 du règlement n°2014-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 512-1 dudit règlement.

### **2.3.1. Fait générateur de la comptabilisation des cotisations**

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte de la cotisation syndicale » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la C.F.D.T.

En conformité avec le règlement n°2009-10 du CRC, l'individualisation par structure C.F.D.T. des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre.

### **2.3.2. Contributions publiques de financement**

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales -), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

#### **2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue :

✓ Logiciels	1 à 3 ans
✓ Aménagements et installations	10 ans
✓ Matériel de bureau et informatique	3 ans
✓ Mobilier	10 ans

#### **2.5. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles représentent généralement les placements à long terme réalisés par la « FEDERATION CFDT PSTE » dans le cadre de la gestion de ses réserves financières.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **2.6. Créances usagers, autres créances et produits à recevoir**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la clôture sont comptabilisés, dans un compte « produits à recevoir », tous les produits concernant l'exercice en cours et comptabilisés sur l'exercice suivant.

#### **2.7. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'achat. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

#### **2.8. Charges constatées d'avance**

Elles concernent des charges engagées durant l'exercice et dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

#### **2.9. Réserves**

Le fonds de réserve correspond au cumul des résultats antérieurs.

#### **2.10. Provisions pour risques et charges**

Conformément à l'article 531-2/9 du PCG, le montant calculé de la provision pour engagement de retraite de la FEDERATION CFDT PSTE à la clôture de l'exercice est de 16 770 €.

Le calcul a été effectué en utilisant une méthode actuarielle.

#### **2.11. Emprunts et dettes financières divers**

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

### **2.12. Dettes fournisseurs et charges à payer**

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture sont comptabilisées, dans un compte « charges à payer », toutes les charges concernant l'exercice en cours et comptabilisées sur l'exercice suivant.

### **2.13. Dettes fiscales et sociales**

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale. La FEDERATION CFDT PSTE enregistre une provision pour congés acquis en vertu du principe d'indépendance des exercices.

### **2.14. Autres dettes**

Les autres dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

### **2.15. Produits constatés d'avance**

Ils concernent des produits engagés durant l'exercice et dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

### 3. Informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### 3.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeurs brutes à l'ouverture	Acquisitions	Reclassements	Cessions	Valeurs brutes à la clôture
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>35 444</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35 444</b>
Logiciels	35 444	0		0	35 444
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>70 541</b>	<b>9 156</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>79 697</b>
Construction	0				0
Agencement installation	0	0			0
Matériel informatique	66 941	9 156		0	76 097
Autre matériel	0				0
Matériel et mobilier de bureau	3 600	0			3 600
<b>Immobilisations financières</b>	<b>31 197</b>	<b>4 564</b>	<b>0</b>	<b>8 917</b>	<b>26 844</b>
Autres Titres	0	0	0	0	0
Prêts	19 833	4	0	8 917	10 920
Dépôts et cautionnements versés	3 485	4 560		0	8 045
Titres immobilisés	7 879	0	0	0	7 879
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>137 182</b>	<b>13 720</b>	<b>0</b>	<b>8 917</b>	<b>141 985</b>

Amortissements	Amortissements à l'ouverture	Dotations	Reclassements	Reprises	Amortissements à la clôture
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>34 028</b>	<b>1 416</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35 444</b>
Logiciels	34 028	1 416		0	35 444
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>57 387</b>	<b>9 036</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>66 423</b>
Construction	0	0			0
Agencement installation		0			0
Matériel informatique	53 787	9 036		0	62 823
Autre matériel	0				0
Matériel et mobilier de bureau	3 600	0			3 600
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>91 415</b>	<b>10 452</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>101 867</b>

Les immobilisations financières laissent apparaître une plus-value latente de 1,6 K€.

#### 3.2. Stocks

Il n'y a pas de stocks au 31/12/2018.

#### 3.3. État des créances

##### 3.3.1. Créances usagers

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

##### 3.3.2. Autres créances

Elles correspondent essentiellement aux produits à recevoir sur cotisations, subventions et remboursements de formations.

### 3.4. Placements financiers

Néant.

### 3.5. Disponibilités

Il s'agit des soldes comptables débiteurs des banques et de la caisse.

### 3.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 10 645 €.

### 3.7. Fonds syndicaux

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme indiqué ci-dessous :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Réserve Fédérale	854 052	18 979		873 031
Réserves des collectifs	81 473	3 504	22 644	62 333
Réserve Congrès	0		0	0
Résultat 2017	161		161	0
Résultat 2018		29 320	0	29 320
	<b>935 686</b>	<b>51 803</b>	<b>22 805</b>	<b>964 684</b>

### 3.8. Provisions et dépréciations

L'état des mouvements des provisions et dépréciations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
Engagement de retraite	15 331	1 439	0	16 770
<b>TOTAL</b>	<b>15 331</b>	<b>1 439</b>	<b>0</b>	<b>16 770</b>

### 3.9. Emprunts et dettes financières divers

Néant.

### 3.10. Dettes fournisseurs et charges à payer

L'ensemble des dettes fournisseurs et des charges à payer a une échéance à moins d'un an.

### 3.11. Dettes fiscales et sociales

Elles sont essentiellement à moins d'un an et comprennent notamment la provision pour congés payés et charges sociales. Elles s'élèvent à 42 907 €.

### 3.12. Autres dettes

Les autres dettes ont une échéance à moins d'un an.

### 3.13. Produits constatés d'avance

Aucun produit constaté d'avance n'est constaté sur l'exercice.

### 3.14. Ressources annuelles

La FEDERATION CFDT PSTE a perçu 1 600 198 € de ressources annuelles comme le présente le tableau ci-dessous :

	Exercice N	Exercice N-1
Cotisations reçues	572 331 €	574 759 €
Subventions reçues	795 899 €	740 157 €
Autres produits d'exploitation perçus	229 953 €	389 005 €
Produits financiers perçus	2 015 €	2 521 €
Total des ressources	1 600 198 €	1 706 442 €

### 3.15. Contributions en nature

La FEDERATION CFDT PSTE se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n° 2009-10 définissant le « Traitement des contributions en nature » effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la FEDERATION CFDT PSTE, renouvelable.

Le nombre de mises à disposition est de 22 personnes en 2018 à titre gratuit.

Les mises à disposition de personnes proviennent d'organismes gestionnaires des prestations sociales.

## 4. Autres informations

### 4.1. Militantisme

La FEDERATION CFDT PSTE ne valorise pas l'action de ses militants car leurs actions sont suffisamment connues et reconnues pour qu'une mention qualitative lui paraisse suffisante.

### 4.2. Liste des mandats dans les organismes paritaires

La Fédération PSTE participe aux organismes paritaires suivants :

Mandat dans les organismes paritaires
OPCA Uniformation
CAPSSA (caisse prévoyance des agents de la sécurité sociale)
CESE (conseil économique social et environnemental)
COR UCANSS (conseil orientation des retraites de l'UCANSS)
IPSE (institut de la protection sociale européenne)
AG2R Prévoyance
Via Santé Mutuelle

#### 4.3. Effectif à la clôture

L'effectif est composé à la clôture de 2 équivalents temps plein.

Effectif	Exercice N	Exercice N-1
Cadres et équivalents		
Employés	2	2
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

#### 4.4. Engagements financiers et sûretés réelles donnés et reçus

Néant

#### 4.5. Engagements hors bilan donnés et reçus

Néant

#### 4.6. Engagements de retraite

Néant

#### 4.7. Compte épargne temps

Néant

#### 4.8. Engagements de crédit-bail

Postes du bilan	Date début crédit-bail	Date fin crédit-bail	Prix de revient	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total à payer	Prix d'achat résiduel
				de l'exercice	cumulées	à - 1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans		
612200	02/12/2016	01/01/2022	34 051	6 384	13 300	6 384	14 367		20 751	590
<b>Total</b>			<b>34 051</b>	<b>6 384</b>	<b>13 300</b>	<b>6 384</b>	<b>14 367</b>	<b>0</b>	<b>20 751</b>	<b>590</b>

#### 4.9. Liste des structures intégrés

Les collectifs nationaux suivants ont été intégrés dans les comptes :

- Malakoff Médéric
- Novalis Taitbout
- BTP Vacances
- PRO BTP
- BTP RMS
- AG2R
- Si2M

#### 4.10. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes au titre de la mission de certification des comptes de l'exercice 2018 sont de 8 700 € et au titre des autres services sont 1 980 €.